

OPPORTUNITÉS ET RISQUES DU NOUVEAU PLAN COMPTABLE ASSOCIATIF POUR NOS STRUCTURES PRIVÉES NON LUCRATIVES, SANITAIRES, SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES

Cette formation vise à permettre aux participants, directeurs financiers et comptables, d'appréhender les risques et opportunités de la mise en place du règlement N°2018-06 qui instaure un nouveau plan comptable associatif.

Ce dernier précise et modernise certaines dispositions spécifiques du droit comptable des associations. Il s'applique de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, avec la possibilité de le mettre en application à compter de sa date de publication.

OBJECTIFS

- Repérer les nouvelles dispositions du règlement
- Identifier les opportunités et les menaces

CONTENU

Principes généraux applicables aux différents postes des documents de synthèse

- Objet et principe de la comptabilité
- L'Actif
- Le Passif
- Les charges et les produits

Modalités particulières d'application des principes généraux

- Les contributions volontaires en nature
- La classification des ressources
- Les ressources liées à la générosité du public
- Fondations et fonds de dotation

Tenue, structure et fonctionnement des comptes

- La nomenclature des comptes
- Le fonctionnement des comptes

Modèle des comptes annuels

- Règles d'établissement et de présentation des comptes annuels
- Modèles des comptes annuels
- Contenu de l'annexe
- Dispositions spécifiques relatives aux fondations et aux fonds de dotation



9 et 10 décembre 2020



La Réunion



632 €
par personne



0153 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Bonnes connaissances des règles comptables

PUBLICS

- Comptables
- Directeurs financiers

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pédagogie interactive alternant :**
- apports théoriques et méthodologiques
 - échanges et mutualisation

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Expert-comptable spécialisé dans le secteur privé non lucratif, sanitaire, social et médico-social